

**Achat du 1er chiot
Border Collie avec pedigree
(inscrit au LOF ou à l'ISDS)**

A partir du 1er février 2015 l'AFBC peut verser **une subvention de 175 €** à l'acheteur d'un **1er chiot BORDER COLLIE avec pedigree (inscrit au LOF ou à l'ISDS)**

Cette mesure est valable pour les 100 premiers dossiers déposés.

La subvention sera versée lorsque le dossier sera complet
donc après la confirmation du chien (à partir de 1 an).

L'adhésion à l'AFBC sera offerte pour l'année de la confirmation du chien.

(ou pour l'année suivante si l'adhésion à l'AFBC a déjà été réglée pour l'année en cours)

Conditions à respecter pour percevoir la subvention :

Cette subvention est réservée aux **utilisateurs agricoles**, exploitants ou salariés, qui ont une **activité d'élevage** et **qui ont suivi avec ce chien une formation à l'utilisation du chien de troupeau** de 3 jours minimum avec un **formateur agréé par l'Institut de l'Élevage ou moniteur SCC**.

*Des formations à l'utilisation du chien de troupeau assurées par des formateurs de l'Institut de l'Élevage ou des moniteurs SCC sont proposées aux éleveurs chaque année (initiation ou perfectionnement). Elles sont finançables par les fonds de formation (VIVEA).
Renseignements : Chambres d'agriculture et/ou des associations d'utilisateurs de chiens de troupeau.*

Le chiot doit avoir **moins de 6 mois au moment de l'achat** et avoir été **acheté à partir du 1er février 2015**.

Le **formulaire de demande de versement de la subvention** doit être **signé et envoyé dès l'achat du chiot** pour être enregistré.

Le demandeur doit être adhérent à l'AFBC au moment du dépôt du dossier.

Les documents complémentaires devront être envoyés ensuite pour compléter le dossier.

Le dossier et les pièces complémentaires doivent être envoyés à :

Jean-Michel JOLLY, Ferme d'Alles, 04410 Saint-Jurs

[Demande d'informations ou explications par mail : jmjolly04@gmail.com](mailto:jmjolly04@gmail.com)

Pièces du dossier :

- Formulaire de demande de subvention rempli avec les informations déjà connues et **signé**
- Justificatif de l'affiliation à la MSA (sur le site msa.fr) ou copie attestation carte vitale MSA
- Photocopie de la facture d'achat du chiot
- Photocopie du certificat de naissance LOF ou du pedigree ISDS
- Photocopie de l'attestation de 3 jours de stage effectués avec ce chien
- Informations sur la confirmation du chien (date/lieu/nom de l'expert-confirmateur)
- Date de l'adhésion 2016 à l'AFBC ou chèque de 35€ à l'ordre de l'AFBC

FEUILLE A CONSERVER

Le nombre de dossiers étant limité, envoyez ce formulaire dès l'achat du chiot pour que votre demande soit enregistrée. Complétez-le avec les informations dont vous disposez. Vous ferez parvenir par la suite les documents manquants pour compléter le dossier.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFBC POUR L'ACHAT DU 1ER CHIOT BORDER COLLIE AVEC PEDIGREE (INSCRIT AU LOF OU A L'ISDS)

Propriétaire du chien

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Mail :@.....

Exploitant agricole : OUI/NON Salarié agricole : OUI/NON

Elevage (bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovins viande, caprins, autre ?) :

Je joins la photocopie du justificatif d'affiliation à la MSA

Renseignements concernant le chien :

Nom du chien : Affixe :

Identification (puce ou tatouage) : Né(e) le :

N° LOF provisoire (figurant sur le certificat de naissance) :

Vendeur du chien :

Mon chiot avait moins de 6 mois à la date d'achat

Je joins la photocopie de la facture d'achat du chiot

Je joins la photocopie du certificat de naissance LOF ou du pedigree ISDS

Je joins la photocopie de l'attestation de 3 jours de stage effectués avec ce chien

Confirmation du chien :

Le chien doit avoir été présenté à la confirmation à un expert-confirmateur qui doit l'avoir déclaré « Apte ».

Le chien a été présenté à la confirmation et il a été déclaré « Apte »

Date de la confirmation : Lieu :

Nom de l'expert-confirmateur :

J'ai adhéré à l'AFBC le .. / .. / 2016 sinon je joins 1 chèque de 35€ à l'ordre de l'AFBC

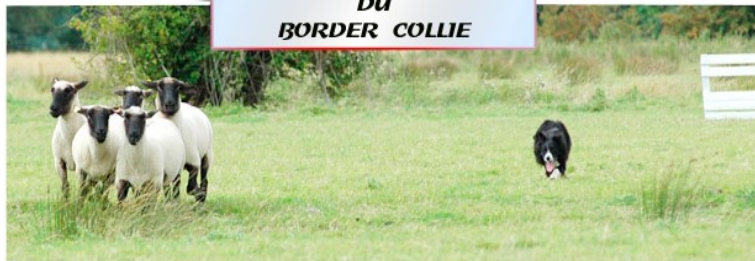
J'atteste sur l'honneur que ce chien est mon 1er Border Collie avec pedigree

Date : Signature :

Le dossier et les pièces complémentaires doivent être envoyés à :

Jean-Michel JOLLY, Ferme d'Alles, 04410 Saint-Jurs

[Demande d'informations ou explications par mail : jmjolly04@gmail.com](mailto:jmjolly04@gmail.com)



**Achat du 1er chiot
Border Collie avec pedigree
(inscrit au LOF ou à l'ISDS)**

A partir du 1er février 2015 l'AFBC peut verser **une subvention de 175 €** à l'acheteur d'un **1er chiot BORDER COLLIE avec pedigree (inscrit au LOF ou à l'ISDS)**

Cette mesure est valable pour les 100 premiers dossiers déposés en 2015.

La subvention sera versée lorsque le dossier sera complet
donc après la confirmation du chien (à partir de 1 an).

L'adhésion à l'AFBC sera offerte pour l'année de la confirmation du chien.
(ou pour l'année suivante si l'adhésion à l'AFBC a déjà été réglée pour l'année en cours)

Conditions à respecter pour percevoir la subvention :

Cette subvention est réservée aux **utilisateurs agricoles**, exploitants ou salariés, qui ont une **activité d'élevage** et **qui ont suivi avec ce chien une formation à l'utilisation du chien de troupeau** de 3 jours minimum avec un **formateur agréé par l'Institut de l'Elevage ou moniteur SCC**.

Des formations à l'utilisation du chien de troupeau assurées par des formateurs de l'Institut de l'Elevage ou des moniteurs SCC sont proposées aux éleveurs chaque année (initiation ou perfectionnement). Elles sont finançables par les fonds de formation (VIVEA).

Renseignements : Chambres d'agriculture et/ou des associations d'utilisateurs de chiens de troupeau.

Le chiot doit avoir **moins de 6 mois au moment de l'achat** et avoir été **acheté à partir du 1er février 2015**.

Le **formulaire de demande de versement de la subvention** doit être **signé et envoyé dès l'achat du chiot** pour être enregistré.

Le **demandeur doit être adhérent à l'AFBC au moment du dépôt du dossier**.

Les documents complémentaires devront être envoyés ensuite pour compléter le dossier.

Le dossier et les pièces complémentaires doivent être envoyés à :

Jean-Michel JOLLY, Ferme d'Alles, 04410 Saint-Jurs

[Demande d'informations ou explications par mail : \[jmjolly04@gmail.com\]\(mailto:jmjolly04@gmail.com\)](mailto:jmjolly04@gmail.com)

[Télécharger le dossier](#)